

de la Commune de PIOLENC

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En Exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 26

Pour : 26

Séance ordinaire du 18 janvier 2023

L'an deux mil vingt trois

et le 18 janvier à 19 heures

Date de Convocation :

11 janvier 2023

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la nouvelle salle du Conseil municipal à l'espace Acampado, avenue Charles de Gaulle sous la présidence de :

M. Louis DRIEY, Maire

Mme Brigitte MACHARD ; M. Michel VIDAL ; Mme Françoise CARRERE ; M. Roland ROTICCI ; Mme Françoise GRANDMOUGIN ; M. Patrick PICHON ; Mme Géraldine ORTEGA ; Mme Gilberte LAVESQUE ; Mme Chantal COUDERC ; Mme Patricia RICHAUD ; M. Jean-Pierre MARTIN ; M. Guy KOLOMOETZ ; M. Simon BOYER ; M. Jean-Christophe CLEMENT ; Mme Majida TRID ; M. Philippe PATITUCCI ; M. Georges BOUTINOT ; Mme Yolande SANDRONE ; M. Frantz CHOPLIN ; Mme Yasmina VAUDRON.

Ont donné pouvoir :

M. Bernard VIAL procuration à M. Michel VIDAL

Mme Marie-Roger CUSCHIERI procuration à M. Louis DRIEY

Mme Julie DAMERY procuration à M. Simon BOYER

Mme Sophie TOUCHARD procuration à Mme Brigitte MACHARD

Mme Valérie FALCO procuration à Mme Yasmina VAUDRON

Absents: MM. Christophe RIGAUD ; Ilan ANDRÈS ; Gaëthan FLORES.

Secrétaire de séance: M. Philippe PATITUCCI

Délibération n°10 : Motion de soutien à la candidature du Tricastin pour accueillir deux réacteurs EPR2

Rapporteur : M. Louis DRIEY

Le rapporteur expose :

CELA FAIT PLUS DE 50 ANS QUE LES ELUS DU TERRITOIRE SE BATTENT POUR DEVELOPPER CE QUI EST DEvenu AUJOURD'HUI UN POLE NUCLEAIRE UNIQUE EN EUROPE SUR LE TRICASTIN :

ILS CONTINUERONT DE SE BATTRE POUR L'IMPLANTATION DE 2 NOUVEAUX EPR !

Tout un territoire au sens le plus large du terme s'est développé depuis les années 1970 grâce et avec l'énergie nucléaire.

Ce domaine où la technologie est particulièrement forte génère des dizaines de milliers d'emplois directs et indirects et engendre des centaines de millions d'euros pour l'économie locale et le développement d'un bassin de vie.

Délibération n°10 : Motion de soutien à la candidature du Tricastin pour accueillir deux réacteurs EPR2

Situé au cœur des départements de la Drôme, du Gard, du Vaucluse et de l'Ardèche, l'impact positif de ce site, devenu un pôle unique en Europe, dépasse bien évidemment le Tricastin.

Les enjeux sont dès lors énormes et les décisions qui seront prises pour pérenniser ou non la production d'électricité nucléaire sur le site du Tricastin auront de fait des impacts importants à moyen et long termes.

Des décisions qui auront des répercussions sur l'avenir d'un bassin de vie où s'est développée une tradition d'excellence dans la filière nucléaire sur un site dont l'emplacement géographique est stratégique, où la réception favorable du projet par la population est une réalité et où il existe une réelle dynamique et l'écosystème complet, ce site intégrant le plus grand nombre d'activités de la filière énergétique et nucléaire de France.

C'est d'ailleurs ce qui explique la mobilisation d'un grand nombre d'élus d'Ardèche, de Drôme, du Gard et du Vaucluse pour défendre la candidature du Tricastin pour accueillir deux EPR2.

Au-delà de la faisabilité technique de l'implantation de ce type de projet qui incombe à l'opérateur historique, nous estimons en effet qu'il est de notre responsabilité de nous exprimer publiquement sur notre volonté d'accueillir un tel projet.

Sans négliger les considérations liées à l'indépendance énergétique de notre pays et à la production d'énergie propre pour l'avenir, le projet EPR représente un espoir immense pour notre territoire en termes d'emplois, d'aménagement du territoire, de développement de la filière énergétique et d'investissements nouveaux.

C'est pourquoi, tout en soutenant la nécessité d'un mix énergétique recourant à toutes les formes de production d'énergie durable : biomasse, éolien, hydrolien, photovoltaïque, mais aussi l'hydrogène, le Conseil municipal de Piolenc réaffirme son soutien à l'implantation de l'EPR2 dans le Tricastin en Drôme provençale.

Le rapporteur entendu,

Le conseil municipal délibère,

Adopte cette motion par : 26 voix

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le : 30 janvier 2023
Et publication au bulletin officiel
Le : 8 février 2023
Le Maire



Le Maire,

Louis DRIEY

